



## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

### AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité,  
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Une assemblée extraordinaire est prévue le lundi 27 mars 2023 à 19 h, au centre Primevère.  
Vous pouvez faire parvenir vos questions et vos commentaires à [dg@ste-elisabeth.qc.ca](mailto:dg@ste-elisabeth.qc.ca)  
jusqu'au 27 mars à midi ou les soumettre séance tenante.

L'assemblée portera exclusivement sur les sujets suivants :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Conformité de l'avis de convocation
3. Adoption du projet de règlement 2023-533 modifiant le règlement de démolition
4. Embauche d'une préposée à l'accueil et soutien aux activités
5. Autorisation et mandat lié à la vente d'une partie du matricule 1606-41-4414 (hôtel de ville)
6. Autorisation de dépenses pour la planification du futur centre multifonctionnel
  - 6.1 Architectes
  - 6.2 Ingénieur coordonnateur
  - 6.3 Ingénieur en structure du bâtiment
  - 6.4 Ingénieur en mécanique et électricité
7. Autorisation de dépense : Installation d'un accessoire sur un véhicule des travaux publics
8. Question du public concernant les sujets à l'ordre du jour
9. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Sainte-Élisabeth, ce 22 mars 2023.

---

David Paradis-Lapointe,  
directeur général et greffier-trésorier

---

#### **Certificat de publication**

Je, soussigné, David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Élisabeth, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 22 mars 2023 entre 7h et 19 h, en affichant une copie sur le site Internet de la municipalité ainsi que l'hôtel de ville conformément au règlement 502-2019.

---

David Paradis-Lapointe,  
directeur général et greffier-trésorier